

## Rapport de la Commission technique

# Préavis municipal n° 73 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la place de jeux du Temple protestant

Gland, le 08 juin 2020

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission technique chargée d'étudier le préavis municipal n° 73, composée de :

Wegmann Patrick UDC; 1<sup>er</sup> membre Lock Evan GdG ; rapporteur

Bertherin Sébastien GdG Deprez Claudine PLR

Waeber Anita PS-Les Verts-POP

s'est réunie le 28 mai 2020 à la salle Mont-Blanc, bâtiment de Montoly, en présence de Madame la Municipale Christine Girod, ainsi que de M. Ranfiss Trujillo, chef de service du SIE.

#### Remerciements

Les membres de la Commission remercient les personnes précitées pour leur disponibilité et les réponses apportées à leurs questions.

#### **Préambule**

Le Président M Wegmann ouvre la séance et donne la parole à Mme Girod.

Mme Girod nous fait un bref rappel de la situation.

Il y a neuf places de jeux sur le territoire de la commune. La majorité de celles-ci ont été refaite en 2007. (Préavis No 24 – 2007 pour CHF 303'000.-). Les place de l'Ecole de Mauverney, Mauverney et de Grands-champs on fait l'objet d'une réfection en 2017. (Préavis No 16 – 2017 pour CHF 180'000.-) La place de jeux de la Dôle a déjà fait l'objet d'une rénovation (Préavis No 5 2016 pour CHF 50'000.-) mais cela concernait que l'espace des tout-petits.

Afin d'éviter des rénovations simultanées suite au préavis de 2007, un plan d'aménagement a été mis en place depuis quatre ans. Il y aura donc d'autre préavis dans les années à venir pour la rénovation des autres places de jeux.

Les places de jeux sont contrôlées toutes les semaines par le personnel de la voirie. La commune a conclu un contrat d'entretien avec la société Top Jeux Sa qui contrôle les places de jeux de manière trimestrielle avec un contrôle approfondi une fois par année. Ces contrôles servent à maintenir les places en parfait état, de procéder aux réparations et de vérifier la conformité de celles-ci. Le but est également de limité au maximum la responsabilité de la commune en cas d'accident.

En ce qui concerne la place du Temple protestant la rénovation est nécessaire par la vétusté et la nonconformité des installations.

#### Exposé

Comme indiqué dans le préavis, plutôt que de simplement rénové la place de jeux, une réflexion plus globale a été menée avec les acteurs de la Pépinière. Le parlement des jeunes a fait des demandes tels que mettre plus de poubelles et installé un panier de basket. Le bâtiment de la Pépinière étant propriété de la commune il était dès lors logique d'entamer une réflexion globale du lieu avec des espaces dédiés. Les tout petit à l'opposé de la route. Les pré-ados au milieu avec des structure plus grandes et enfin la nouvelle zone pour les jeunes adultes situées sur la partie de la Pépinière.

La décision de tout rénover est économiquement plus intéressantes car retaper des installations défectueuses au coup par coup serait plus onéreux. Il y a ici une opportunité financière de rénover cette place de jeux tout en l'optimisant tant au niveau de l'accès (meilleure visibilité), que la cohésion sociale avec l'aménagement de la « butte » en supprimant le grillage est en atténuant la pente créant ainsi un espace commun.

#### **Informations**

La commission passe en revue la listes des question posées à Mme Girod et M Trujillo,

EN GRIS: QUESTIONS DE LA COMMISSION AD HOC DU 20 MAI 2020

En noir : réponses de la Municipale et du Chef du service des infrastructures et de l'environnement

1.) LE PLAN D'ARBORISATION PRÉVU EST COMPOSÉ DE DIVERSES ESSENCES ET D'ARBRES. L'ORIGINE DE CES ARBRES ET ARBUSTES SONT DIFFICILES À DÉTERMINER POUR LE PROFANE. EST-CE QUE CES PLANTES SONT ISSUES D'UNE PRODUCTION SUISSE ET LOCALE ? EST-IL POSSIBLE DE CONNAÎTRE LE NOM DU FOURNISSEUR ?

Plus de 70% des arbres et arbustes choisis sont indigènes. Le solde a été choisi pour leur capacité à vivre dans le contexte local et du fait de leur présence actuelle sur place. L'arborisation proposée va ainsi favoriser la biodiversité en milieu urbain, tout en permettant à chaque essence de se développer dans de bonnes conditions. Le tableau ci-dessous récapitule l'origine des essences :

1.	Acer campestre,	Indigène
	Erable champêtre	
2.	Betula utilis 'Dorenbos'	Himalaya – pollinisation en mars-avril
	Bouleau de l'Himalaya	
3.	Sorbus aucuparia	Indigène
	Sorbier des oiseleurs	
4.	Corylus avelana	Indigène – pollénisation en janvier-avril
	Noisetier	
5.	Cornus sanguinea	Indigène
	Cornouiller sanguin	
6.	Cornus mas	Indigène

	Cornouiller mâle	
7.	Viburnum opulus	Indigène
	Viorne obier	
8.	Prunus Malaheb	Europe méridionale, Asie du sud-ouest
	Cerisier de Sainte-Lucie	
9.	Amelanchier lamarckii	Amérique du nord
	Amélanchier	

La Ville de Gland, en signant le contrat corridor lac-pied du Jura, s'est engagé à maintenir la biodiversité locale et chaque projet tient compte de cet engagement. Dès lors, les espèces de ce projet seront issues d'une production locale. Pour ce faire, un critère de provenance des arbres sera intégré dans le dossier d'appel d'offres relatif au marché des fournitures. Le nom du fournisseur est aujourd'hui inconnu du fait que l'appel d'offres se fera qu'après validation du préavis.

<u>Remarques de la commission : à</u> la page 10 du préavis la taille des arbres et buissons est indiquée. Il s'agit en fait de diamètre de tronc pour les arbres (Erable, Bouleau et noisetiers) et de hauteur maximum pour les autres plantes.

2.) QUELLE EST LE PLAN / IMPACT POUR LES BÂTIMENTS DE LA PÉPINIÈRE ET LE NIVEAU D'USAGE D'UN TEL PROJET DE PARC UNE FOIS LES LOCAUX DE GARE SUD SERONT FINI ? EST-CE QUE LA PÉPINIÈRE DÉMÉNAGERA ? EST-CE QUE CELA AURA UN IMPACT SUR LE PROJET PROPOSÉ ?

Le projet est découpé en deux secteurs. Le premier est la place de jeux du Temple qui ne subira aucun impact en cas de modification d'affectation de la Pépinière. Le périmètre de la Pépinière pourra sans difficulté être adapté à la nouvelle affectation en cas de déménagement. En effet, le mobilier choisi ainsi que les structures de jeux/sports sont facilement réutilisables dans d'autres lieux d'accueil de la population. Notons, qu'une harmonisation du mobilier urbain est faite aujourd'hui à travers ce projet par la gamme choisie.

3.) S'AGISSANT D'UNE PLACE DE JEUX OU IL Y AURA DE TRÈS JEUNES ENFANTS, LE CHOIX DES PLANTES TIENT-IL COMPTE DE LEUR ATTRACTIVITÉ POUR LES ABEILLES ET GUÊPES EN PÉRIODE DE FLORAISON ?

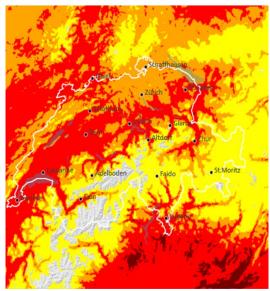
Toute plante qui fleurit attire les abeilles et guêpes. Dès lors, il n'y a pas de possibilité de choisir des fleurs particulières permettant d'avoir uniquement les insectes appréciés de la population.

Notons que l'un des objectifs du projet est de concilier les activités humaines avec la nature afin d'offrir au plus jeunes un lieu de loisirs, mais aussi de découverte de la biodiversité (le projet prévoit des nichoirs et cabanes à insectes pour sensibiliser les enfants à la nature). Le revers de la médaille semble être les abeilles et autres insectes pouvant nuire au bien-être des hommes, mais il est essentiel aujourd'hui de vivre à nouveau avec notre environnement naturel afin de préserver la biodiversité.

Afin de relativiser sur cette problématique, il est important de savoir qu'en Suisse il existe près de 600 espèces d'abeilles sauvages qui ne sont pas agressives contre une seule espèce d'abeilles domestiques responsables des principales piqûres. Elles piquent uniquement en cas de danger et ne s'attaquent pas à l'homme.

**4.)** Est-ce que les arbres qui sont prévus d'être plantés, produisent beaucoup de pollen et par conséquent peuvent être allergènes ?

Le plan d'arborisation prévoit deux essences possédant un degré d'allergie jugé fort, voire très fort. Il s'agit du bouleau (6 arbres) et du noisetier (3 arbres). Les autres essences ont un pouvoir allergique plutôt faible. Cependant, au regard de la prévision polliniques ci-dessous, nous pouvons constater que les pollens sont déjà très présents dans notre région et que le projet ne renforce pas ce problème. D'ailleurs, le bouleau est une essence déjà existante sur le site du projet et dans notre ville.



Météo suisse - prévision pollinique 25.05.2020

5.) EST-CE QUE LES CHAISES SERONT FIXÉES AU SOL ? EST CE QU'ELLES SONT LOURDES ? EST-CE QU'ELLES POURRAIENT ÊTRE DÉPLACÉE ET UTILISÉE DE MANIÈRE INAPPROPRIÉES ?

La gamme de mobilier choisi par la Municipalité est adaptée pour les espaces publics. Les assises individuelles et les bancs sont fixés au sol, tandis que les chaises longues, d'un poids et 734 kg/pce, sont assez lourdes pour empêcher leur déplacement. Il en est de même pour les tables de pique-nique. Chaque table pèse 398 Kg/pce et les bancs 275 kg/pce. De ce fait, le mobilier ne pourra pas être employé à d'autres fins.

6.) AVEC L'AUGMENTATION DE VANDALISME DANS GLAND ET SACHANT QUE DES JEUNES ADOS FRÉQUENTENT TRÈS SOUVENT CES LIEUX, IL Y A RISQUE DE DÉGRADATION DU STREET PARK. LA COMMUNE ENVISAGE-T-ELLE DE METTRE DES CAMÉRAS DE SURVEILLANCE A CET ENDROIT TOUT EN RESPECTANT LA LOI SUR LES MINEURS ?

Le projet ne prévoit pas de caméra de surveillance. Il est difficile de faire l'amalgame entre vandalisme et adolescents, mais rappelons que la Pépinière accueille le Parlement des Jeunes, ce qui permet au projet d'avoir une "surveillance" des installations par les utilisateurs et une sensibilisation de cette tranche de population.

Précisons aussi que le projet prévoit des aménagements urbains esthétiques et naturels donnant un sentiment de bien-être et augmentant la qualité de vie du lieu. Les études sur les milieux urbains démontrent que ces éléments permettent de lutter contre le vandalisme du simple fait de l'appropriation de la place par la population. Pour finir, le projet permettra l'accueil de la palette générationnelle complète afin de générer une cohésion sociale garantissant la préservation des lieux.

Question de la commission : que fait la commune en cas de vandalisme.

Réponse : la commune dépose systématiquement plainte pour tout actes de vandalisme sur son territoire, mobilier et bâtiments. Des mesures sont prises s'il y a des débordements.

7.) LES JEUNES ADOS QUI SONT PRÉSENTS BOIVENT DES ALCO POPS, BIÈRE ET. UNE POUBELLE EST-ELLE PRÉVU ?

Le projet prévoit d'accroître le nombre de poubelles existantes en ajoutant six poubelles à tri, trois à la Pépinière et trois au Temple.

Remarque de la commission : la demande émane du parlement des jeunes.

**8.)** Des cendriers dans ce parc seront disponibles ou la **M**unicipalité pense faire un endroit avec interdiction de fumer ?

La Loi sur l'interdiction de fumer dans les lieux publics (LIFLP) stipule qu'il est interdit de fumer dans des lieux publics intérieurs ou fermés. Dès lors, notre projet étant un espace extérieur, il n'est pas envisageable de l'interdire aux fumeurs.

Néanmoins, afin de préserver les enfants, des cendriers intégrés aux poubelles seront installés uniquement dans des zones spécifiques. Proches des assises des parents et à l'entrée du parc pour le secteur du temple et aux abords du bâtiment pour la "Pépinière".

9.) Pouvez-vous nous partager les problèmes que les communes comme Paudex etc ont pu faire face en créant cette espace (street park). Les points positifs et les points négatifs.

Les points positifs souvent mentionnés sont que ces structures rapprochent énormément les pratiquants débutants et plus avancés. Une communauté envieuse de s'améliorer se crée autour des structures relativement simples d'utilisation. Un respect spontané se fait automatiquement envers les structures et leur utilisateur.

Dans les points négatifs on retrouve les attroupements de personnes non liées au sport ainsi que les problèmes récurrents des places publiques réunissant plusieurs personnes, c'est-à-dire le littering et les nuisances sonores. Ces effets néfastes peuvent être diminués avec des mesures simples, telles que l'installation de poubelles (prévues dans le projet) et une information sur les horaires de fréquentation autorisés pour ces places.

#### Délibération

Les membres de la commission sont convaincus du bien fondé du préavis. En effet au-delà d'une simple rénovation l'investissement n'est pas seulement financier mais aussi dans la qualité de vie et dans la cohésion sociale avec la proximité du Temple, de la Pépinière et de l'EMS. Il est à espérer que cette démarche soit également appliquée lors de la rénovation des autres places de jeux la ou cela est possible.

La commission est divisée sur le choix des arbres, en particulier le bouleau et le noisetier. Deux essences particulièrement fortes en allergènes lors de la période de pollinisation. En effet même si Gland se trouve dans une région fortement exposée aux pollens des membres de la commission s'interroge sur le choix de ces essences. Car même s'il n'est pas possible d'échapper aux pollens il serait bien d'éviter de créer des zones de propagation dans la place de jeux elle-même.

La commission salue la très bonne présentation du préavis ainsi que la démarche participative initiée par la commune afin de réunir tous les acteurs concernés pour la réalisation de ce projet. La commission encourage la commune à continuer sur cette voie.

## Vœux

- 1) La commission est tout à fait consciente que satisfaire toute la population ne sera pas possible. Nous demandons néanmoins que la Municipalité prenne en considération la sensibilité des personnes allergique au pollen et remplace la majorité des arbres prévus dans le préavis par des arbres beaucoup moins allergènes. Nous vous remercions de prendre notre vœu en considération.
- 2) La commission souhaite également que pour les prochaines rénovations de places de jeux le choix des arbres et plantes soit des essences à faible taux de pollinisation.

### **Conclusions**

Fondée sur ce qui précède, la Commission technique recommande, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les conclusions du préavis municipal n° 73 et de prendre les décisions suivantes :

- I. d'accorder un crédit de CHF 405'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 405'000.-

# Signatures des membres de la Commission

Patrick Wegmann, 1 <sup>er</sup> membre
Evan Lock, rapporteur
Sébastien Bertherin
Claudine Deprez
Anita Waeber